

**Document disponible sur le site**

**de l'Observatoire:**

<http://www.uqo.ca/observer>

**NOTE DE RECHERCHE SUR L'APPORT DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LA COPRODUCTION  
ET LA COCONSTRUCTION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES**

*par*

**Yves VAILLANCOURT**

***En collaboration avec Philippe LECLERC***

**Auteurs:**

**Yves Vaillancourt**, titulaire d'un doctorat en science politique, a été professeur à l'École de travail social de l'UQAM de 1976 à 2006. Professeur associé à l'École de travail social depuis septembre 2006, il est chercheur au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), à l'ARUC en économie sociale et au CRISES. Membre du comité sur les politiques publiques du National Hub en économie sociale au Canada, il est aussi membre du réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP). Yves Vaillancourt nourrit de nombreux échanges avec l'Argentine et Haïti. Fondateur de la revue *Nouvelles Pratiques sociales (NPS)*, il a publié plus de 150 articles et une quinzaine de livres, dont *Les politiques sociales au Québec (1940-1960)* (Presses de l'Université de Montréal, 1988); *Social Economy, Health and Welfare in Four Canadian Provinces* (Fernwood, 2002) et *L'économie sociale dans les services à domicile* (Presses de l'Université du Québec, 2003).

**Philippe Leclerc**, professionnel de recherche au LAREPPS depuis 2006, est étudiant à la maîtrise en sciences politique, à l'UQAM. Son mémoire porte sur l'évolution des arrangements institutionnels et des rapports entre les acteurs de l'État québécois et de l'économie sociale dans le secteur de l'aide domestique, de 2003 à 2007.

**Publication du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) en collaboration avec le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES UQAM) et l'Alliance de recherche Université-Communauté / Innovation sociale et développement des collectivités (ARUC-ISDC)**

**Série : Documentation et diffusion, numéro 7**

**ISBN : 978-2-89251-345-5**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>1. La coproduction des services d'intérêt public</b>	<b>3</b>
1.1 La coproduction prestataires-usagers dans les organisations de services	3
1.2 La coproduction État-marché-tiers secteur dans la mise en œuvre des politiques publiques	5
<b>2. La coconstruction des politiques publiques et l'apport de l'économie sociale</b>	<b>7</b>
2.1 La coconstruction, un concept peu utilisé	7
2.2 Les politiques publiques à coconstruire	8
2.3 Des politiques publiques à coconstruire avec l'apport de l'économie sociale	10
<b>3. La participation de l'économie sociale à la coconstruction des politiques sociales</b>	<b>14</b>
3.1 La coconstruction des politiques publiques illustrée par des réformes de politiques sociales des 20 dernières années	14
3.2 La coconstruction dans le domaine du logement social	16
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>23</b>

## AVANT-PROPOS

Yves Vaillancourt, en collaboration avec Philippe Leclerc, présente ici un texte sur la coproduction et la coconstruction des politiques publiques. Ce texte est copublié au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'à l'Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC ISDC), à l'Université du Québec en Outaouais. Cette note de recherche a été rendue possible grâce au soutien du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), du CRISES, de l'ARUC en économie sociale et de l'ARUC ISDC. Ce texte, complémentaire à un autre sur l'État stratège partenaire de la société civile (Vaillancourt, 2007b), est appelé « note de recherche » pour bien marquer la distinction entre ce texte et d'autres sur le même sujet, des chapitres de livre ou des articles, plus courts et ciblés, qui paraîtront bientôt.

## RÉSUMÉ

Dans ce texte, les auteurs s'intéressent à la démocratisation des politiques sociales et des politiques publiques. Dans la première partie, ils abordent le concept de coproduction des services d'intérêt public, d'une part, et des politiques publiques, d'autre part, un concept qui permet de problématiser la participation des citoyens à la production des services et des politiques d'intérêt public. Ensuite, dans la deuxième, ils s'intéressent à celui de coconstruction. Ce concept, fondé sur une coopération partenariale entre l'État et les acteurs du marché du travail et de la société civile – dont ceux de l'économie sociale, réfère à des dimensions institutionnelles et macro-politiques. Enfin, la troisième partie présente l'exemple du domaine du logement social, au Québec, dans lequel les acteurs des trois grandes sphères de l'économie ont participé à la coconstruction et à la coproduction des politiques. Selon les auteurs, pour qu'il y ait coconstruction des politiques publiques, il faut que l'État favorise des formes de gouvernance ouvertes à la participation d'acteurs sociaux du marché et de la société civile. La coconstruction qui les intéresse est celle qui s'harmonise avec la recherche de l'intérêt général. L'économie sociale, grâce à sa capacité de faire des expérimentations et de réfléchir à partir de ses expérimentations, est à la fois un vivier et un levier particulièrement intéressants pour favoriser le développement de politiques favorables à l'intérêt général et ouvertes à une gouvernance démocratique.

## INTRODUCTION

Le texte qui suit prend la forme d'une note de recherche portant sur l'apport de l'économie sociale<sup>1</sup> dans la démocratisation des politiques sociales et, plus largement, des politiques publiques. Pour le produire, nous avons tenté de faire une réflexion originale fondée sur l'articulation de deux sources de données. D'une part, nous avons tenu compte des résultats de certaines recherches empiriques que nous avons menées, ces dernières années, sur certaines réformes de politiques sociales survenues au Québec depuis les années 1980, notamment dans le domaine des services sociaux et du logement social. D'autre part, nous avons fait de nouvelles recensions d'écrits sur la participation des acteurs de la société civile et du marché à la démocratisation de l'État et des politiques publiques dans les sociétés du Nord et du Sud. Ces recensions d'écrits nous ont permis, en 2007, d'établir une distinction entre les concepts de coproduction et de coconstruction des politiques publiques, des concepts que nous avons tendance à considérer auparavant comme des synonymes. La distinction que nous faisons plus nettement maintenant nous amènera, dans le texte qui suit, à utiliser le concept de **coproduction** pour faire référence à la participation des acteurs de la société civile et du marché à la mise en œuvre des politiques publiques et à réserver celui de **coconstruction** pour parler de leur participation à la définition ou à l'élaboration des politiques publiques elles-mêmes.

En reprenant et en approfondissant une problématique déployée dans notre texte sur l'État stratège (Vaillancourt, 2007b), pour cerner la démocratisation des politiques publiques, nous utilisons un cadre conceptuel qui nous amène à conférer une attention particulière à l'examen des diverses configurations qui émergent en matière de développement social et de développement économique, en lien avec la mutation des interactions entre l'État, le marché et la société civile. Par définition, les politiques publiques impliquent toujours une participation de la sphère étatique. Mais la question qui émerge

ces années-ci sur le terrain et dans la recherche – une question qui nous intéresse particulièrement dans ce texte – est la suivante : est-ce que la participation de l'État dans le développement des politiques publiques doit se conjuguer avec l'absence de la participation des acteurs du marché et de la société civile? Pour répondre à cette question, nous avancerons l'idée que la démocratisation et l'amélioration des politiques publiques dans les années à venir passe par la participation des acteurs collectifs et individuels du marché et de la société civile à leur création et à leur application. Ainsi, en étudiant certaines formes de coproduction et de coconstruction, nous serons amenés à souligner les limites des politiques publiques produites et construites par l'État tout seul et les occasions d'approfondissement de la démocratie suscitées par la coparticipation des acteurs de la société civile et du marché. Dans un tel contexte, nous nous appliquerons à mettre en valeur de manière particulière la contribution à la fois actuelle et potentielle des acteurs de l'économie

---

<sup>1</sup> Dans ce texte, nous utilisons occasionnellement le concept de tiers secteur, mais plus fréquemment celui d'économie sociale ou encore d'économie sociale et solidaire. Comme nous avons abordé ces concepts ailleurs (Vaillancourt *et al.*, 2004; Vaillancourt, 2006), nous ne nous y attarderons pas ici. Rappelons seulement que, tout en conférant au concept de tiers secteur une extension plus large qu'à celui d'économie sociale, nous demeurons attachés à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Cela veut dire que, pour nous, l'économie sociale comprend non seulement des composantes marchandes qui vendent des biens et services sur le marché, mais aussi des composantes non marchandes et non monétaires, comme des organismes communautaires qui dispensent gratuitement des services d'intérêt collectif aux personnes. Nous pensons, par exemple, à des Services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO) au Québec. Ces organismes, financés à même les fonds publics, offrent gratuitement des services d'intégration au marché du travail à des personnes présentant des déficiences physiques ou intellectuelles.

sociale et solidaire<sup>2</sup> à la démocratisation des politiques publiques. La coconstruction se présentera comme une contribution permettant à l'État de cultiver des interfaces à la fois avec le marché et la société civile<sup>3</sup>.

Notre note de recherche compte trois parties. La première partie aborde la question de la *coproduction* des services publics, un thème qui retient l'attention dans la littérature depuis plus de 30 ans et qui renvoie à une possible démocratisation de l'organisation de la production des services aux personnes ou des services de proximité. Cette démocratisation peut surgir de deux manières: à partir de la participation des usagers à la production des services ou à partir de la participation des organisations du marché et de la société civile dans la gestion et la prestation des services ou, encore, dans la mise en œuvre des politiques publiques. Dans ces deux scénarios, la coproduction réfère à la dimension organisationnelle des services d'intérêt public et des politiques publiques.

La deuxième partie se penche sur le concept de *coconstruction* des politiques publiques en montrant qui, plus récente et moins fréquemment utilisée que celle de coproduction, fait référence à des dimensions non pas organisationnelles (au sens de l'organisation des produits et services), mais plutôt institutionnelles et macro-politiques (dans la fixation des orientations générales et des éléments fondateurs de la politique). À la différence de la coproduction, la coconstruction surgit en amont des politiques publiques et pas seulement au moment de leur mise en œuvre ou en aval. En nous appuyant sur la contribution théorique de quelques auteurs, dont Enjolras (2005 et 2006) et Lévesque et Thiry (à paraître en 2008), nous nous appliquons à baliser le concept en identifiant diverses configurations auxquelles il peut être associé. Ainsi, la configuration la plus prometteuse de la coconstruction des politiques survient lorsque l'État s'ouvre à de nouvelles formes de gouvernance grâce auxquelles il accepte de construire les politiques en refusant de se comporter comme s'il était leur seul architecte.

Au contraire, il coconstruit les politiques en faisant de la place à la participation d'une diversité d'acteurs de la société civile et du marché, en prenant soin de ne pas oublier ceux de l'économie sociale.

La troisième partie souligne que la coconstruction des politiques publiques, fondée sur une coopération partenariale entre l'État et l'économie sociale, est présente dans certaines réformes de politiques sociales ayant émergé au Québec au cours des 20 dernières années. Pour illustrer cette affirmation, nous examinerons plus particulièrement le cas du logement social qui nous apparaît exemplaire à plusieurs égards pour illustrer la possible et souhaitable participation de l'économie sociale à la coconstruction et à la coproduction des politiques publiques.

---

<sup>2</sup> Nous utilisons occasionnellement dans ce texte l'expression « économie sociale et solidaire » pour bien marquer que nous refusons d'opposer les concepts d'économie sociale et d'économie solidaire en conformité avec la tradition établie par le Centre international de recherches et d'informations sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC)-Canada dans un « manifeste » rendu public en 1998 et reprise par la suite, sur le plan international, par le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS) lors des rencontres internationales de Québec, en 2001, et de Dakar, en 2005. Voir le site Internet du RIPESS : [www.ripess.net](http://www.ripess.net)

<sup>3</sup> Précisons ici que, pour nous, les acteurs de l'économie sociale définie de manière large appartiennent à la fois au marché et à la société civile. Ainsi, l'économie sociale marchande (par exemple, les coopératives d'épargne et de crédit) a des ancrages principalement, mais non exclusivement, dans l'économie de marché, tandis que l'économie sociale non marchande (par exemple, les organismes communautaires qui offrent gratuitement des services de proximité) a des ancrages principalement, mais non exclusivement, dans la société civile.

## 1. LA COPRODUCTION DES SERVICES D'INTÉRÊT PUBLIC

Le concept de coproduction, à la différence de celui de coconstruction, n'est pas une invention récente. Repérable dans la littérature qui se rapporte à l'administration privée et publique depuis la fin des années 1960 (Pestoff, Osborne et Brandsen, 2006 : 593; Brudney et England, 1983), il peut être associé à la production de politiques publiques, mais pas toujours. Il peut l'être aussi à celle de certaines pratiques socioéconomiques.

*Deux traditions* se sont intéressées au concept de coproduction dans la littérature. La plus ancienne utilise le concept pour analyser les relations qui s'instaurent dans les organisations de services entre les producteurs et les usagers. La plus récente parle de coproduction pour souligner le partage des responsabilités, sur le plan de l'administration et de la livraison des services, entre des acteurs du secteur public, du secteur privé à but lucratif et du tiers secteur. Dans ce dernier cas de figure, la coproduction touche les politiques publiques au moment de leur mise en application (dimension organisationnelle) et non pas au moment de leur gestation (dimension institutionnelle).

### 1.1 La coproduction prestataires-usagers dans les organisations de services

Au cours des 30 dernières années, certains milieux de recherche s'intéressant à l'organisation des services ont fait référence à la coproduction pour mettre en évidence la participation des usagers (clients, consommateurs ou citoyens) dans la production des services (Parks *et al.*, 1981; Whitaker, 1980; Percy, 1984; Levy, 2001). C'était là une manière de briser avec les représentations traditionnelles voulant que les personnes travaillant dans les organisations de services étaient les seules à les produire. L'idée de coproduction rompait avec l'image suggérant que les clients ou les usagers soient cantonnés dans un rôle de consommateurs passifs de services. Pour qu'il y ait coproduction, il fallait

que les acteurs impliqués soient au moins deux, les usagers et les travailleurs (Gadrey, 1990). Pour Gadrey, résumé par Bélanger :

La sphère de la production et celle de la consommation ne sont plus, dans les services, en relation d'extériorité, disjointes et mises en relation seulement par le marché, mais de plus en plus *rapprochées* et même *intégrées*. Ce serait tout au moins une tendance forte des sociétés contemporaines. Ce rapprochement entre le « producteur » et l'utilisateur (ou le client) est manifeste dans les services financiers marchands telles les banques, depuis la réorganisation par la réingénierie, mais aussi dans les services publics où les relations personnalisées avec les clientèles remplaceraient les activités impersonnelles et de routine. (2002 : 4).<sup>4</sup>

Or, dans son texte consacré à « la participation des usagers dans les organisations offrant des services aux personnes », Bélanger critique une utilisation large et « banale » du concept de coproduction pour analyser la relation usager-producteurs dans toutes les organisations de services (Bélanger, 2002 : 17). Il exprime sa préférence pour une utilisation plus restrictive du concept, le réservant pour l'analyse des services aux personnes de type « réflexif » :

Il me semble que l'on doit réserver la notion de coproduction, d'une part, pour la résolution de problèmes complexes c'est-à-dire pour la relation de type réflexif (le service aux personnes sur les personnes qui mobilise au maximum l'interactivité entre le prestataire et l'utilisateur), et, d'autre part, lorsque les termes mêmes de la relation changent de sens. (Bélanger, 2002 : 17-18).

C'est le cas, par exemple, des organisations ou des entreprises qui produisent des services collectifs d'intérêt public qu'on qualifie souvent de « services publics », même s'ils ne sont pas

---

<sup>4</sup> Les italiques sont de Paul Bélanger.

obligatoirement fournis par des prestataires du secteur public (Vaillancourt et Charpentier, 2005; Favreau, 2005; Laville et Nyssens, 2001). Pensons à des organisations collectives qui offrent des services de soutien à domicile à des personnes âgées ou handicapées, ou des services éducationnels à des enfants dans des centres de la petite enfance (CPE). Les pays de l'Europe francophone utilisent souvent l'expression de « services de proximité » (Laville, 1992) pour décrire cette réalité.

Dans son ouvrage sur les services de proximité en Europe, Jean-Louis Laville, sans utiliser formellement la notion de coproduction, s'en faisait l'écho en parlant de la « construction conjointe de l'offre et de la demande » (Laville, 1992 : 147, 151 et 157). Plusieurs auteurs, auront par la suite, recours à cette formulation. En l'utilisant, Laville faisait référence à des initiatives « d'entreprises solidaires » (*ibid.*, p. 154) de France ou d'Italie (les coopératives sociales ou de solidarité) qui favorisent un partage de pouvoir entre salariés et usagers ou citoyens en donnant à ces derniers, individuellement et collectivement, une prise sur les orientations et la gouverne de l'organisation, notamment par leur participation à des conseils d'administration.

Dans un ouvrage plus récent consacré à la sociologie des services, Laville utilise à trois reprises la notion de coproduction (Laville, 2005a : 100-101) pour parler autrement de « la construction conjointe de l'offre et de la demande ». Pour ce faire, il met en lumière et critique l'asymétrie de la relation entre les deux types d'acteurs collectifs. Dans une telle relation, l'utilisateur se trouve dans une position moins avantageuse que le salarié pour faire respecter sa perspective et ses intérêts. De plus, l'existence d'une hiérarchie dans l'organisation induira une hiérarchie dans les relations – au profit des dirigeants organisationnels. C'est devant ce constat que Laville dira que :

Les services solidaires s'efforcent d'aller au-delà de la coproduction en annulant les différences entre prestataires et

usagers dans le dialogue initial d'où émerge la conception du service (2005a : 100).

Plus loin, Laville précise que les « services solidaires » sont un « idéal-type » et que, pour l'opérationnaliser, il faudrait des arrangements institutionnels qui favorisent « une *coconstruction*<sup>5</sup> qui dépasse la coproduction inhérente à l'ensemble des services » (Laville, 2005a : 101)<sup>6</sup>. Dans le reste de l'ouvrage, la notion de coconstruction ne revient pas et Laville demeure plutôt vague sur le type d'arrangements institutionnels auxquels il se réfère tout en indiquant la nécessité « d'aller au-delà de la coproduction ». Ainsi, il ne précise pas s'il pense à des politiques publiques qui, une fois adoptées sur le plan local ou national, offrent des possibilités de généralisation et de pérennisation de pratiques et d'expérimentations comme celles des services solidaires<sup>7</sup>. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce texte. Pour le moment, il importe de tenir compte d'une autre signification du concept de coproduction.

---

<sup>5</sup> L'italique est de nous.

<sup>6</sup> Dans une entrevue donnée à la revue *Sciences humaines* à l'été 2005, Laville introduit à nouveau la distinction entre coproduction et coconstruction en octroyant au premier concept une connotation plus péjorative qu'au second. D'un côté, il mentionne que « la coproduction du service obéit à une logique consumériste » adossée à « une logique de profit ». De l'autre, il avance que la « coconstruction du service » implique un « contexte institutionnel [qui] privilégie la solidarité entre les parties prenantes [prestataires, usagers, bénévoles], sur la base d'un principe d'égalité ». (Laville, 2005b). Une fois de plus, la distinction titille le lecteur. Mais l'explication fournie le laisse sur sa faim.

<sup>7</sup> La nécessité de dépasser la dimension organisationnelle et de faire de la place à la dimension institutionnelle, ce qui implique le développement de politiques publiques cohérentes pour pérenniser des expérimentations, était déjà entrevue et affirmée dans l'ouvrage de Laville sur les services de proximité (Laville, 1992 : 158, 165 et 184). Elle est entrevue également par Bélanger (2002 : 19).



## 1.2 La coproduction État-marché-tiers secteur dans la mise en œuvre des politiques publiques

Dans cette section, nous examinons la notion de coproduction des politiques publiques. Cette coproduction renvoie à la mise en œuvre des politiques publiques et implique la participation non seulement des acteurs étatiques, mais aussi d'acteurs non étatiques. Ces derniers relèvent du marché ou du tiers secteur. En somme, la coproduction des politiques se déploie sur le plan organisationnel (dans l'organisation des produits et services), tandis que la coconstruction (*cf.* partie 2) se déploie sur le plan institutionnel (dans la fixation des orientations générales et des éléments fondateurs de la politique).

Dans les écrits recensés sur la coproduction des politiques publiques, il est possible de distinguer deux significations. À ce sujet, Pestoff, Osborne et Brandsen, en conclusion d'un dossier consacré à la coproduction d'un numéro de la revue *Public Management Review*, diront:

The concept of co-production was initially developed in America in the late 1960s to describe and delimit the involvement of ordinary citizens in the production of public services. It had a clear focus on the role of individuals or groups of citizens in the production of such services, although their involvement also had clear ramifications for both the meso and macro level of society. More recently, it has been given a normative angle. Co-production, according to some proponents, could play a significant role in the renewal of democratic political systems and the welfare state (2006 : 593).

Nous le constatons, le *premier sens de la notion de coproduction*, tel que résumé par les trois chercheurs, s'harmonise bien avec l'explication avancée dans la section 1.1. À une différence près cependant : les trois auteurs parlent de « services publics », tandis que, de notre côté, nous préférons parler de « services d'intérêt

public ». Cela permet de souligner le fait que la coproduction qui fait appel à la participation des citoyens/usagers n'émane pas obligatoirement des seules organisations du secteur public. Elle peut émaner aussi d'organismes appartenant au secteur privé lucratif ou encore d'organismes du tiers secteur. Autrement dit, les pratiques socioéconomiques ou les services dont il est question ici ne sont pas nécessairement reliés à une politique publique, ce qui implique, comme nous le verrons dans la deuxième partie du texte, une intervention de l'État ou des pouvoirs publics. Par exemple, il arrive souvent que des organismes communautaires, indépendamment de l'existence d'une politique publique capable de reconnaître leur action, développent des initiatives d'intérêt public en s'inspirant de la philosophie de la coproduction telle que présentée dans la section 1.1.

Le *deuxième sens du mot coproduction* mentionné par Pestoff, Osborne et Brandsen (2006) est présenté comme relevant d'un angle d'analyse de type plus « normatif ». La coproduction dont il est question ici engage le politique et plus particulièrement les politiques publiques dans la mesure où elle « pourrait jouer un rôle significatif dans le renouvellement des systèmes politiques démocratiques et de la configuration de l'État providence ». La coproduction vise à favoriser une démocratisation de l'État et des politiques publiques. Elle mise sur une *organisation* des services publics, voire des politiques publiques, dans laquelle les pouvoirs publics font appel à l'apport d'acteurs non étatiques, notamment à des acteurs appartenant au tiers secteur. Cependant, elle s'en tient uniquement à la dimension organisationnelle, c'est-à-dire à l'opérationnalisation des politiques plutôt qu'à leur gestation ou leur institutionnalisation. Autrement dit, la coproduction peut se rencontrer dans des cas de figure où des politiques publiques qui ont été construites par l'État seul, sont mises en œuvre non seulement par l'État, mais aussi par d'autres acteurs provenant du marché et de la société civile.

Parmi les chercheurs qui s'intéressent à l'examen des nouvelles formes de coproduction

dans la reconfiguration des services publics ou d'intérêt public, certains se penchent sur les transformations des pratiques et des politiques qui *se déploient dans les territoires locaux et sur le terrain municipal* en particulier (Rich, 1981; Brito, 2002). Dans ces transformations, apparaissent de nouveaux arrangements, tantôt formels et tantôt informels, tantôt de type hiérarchique et tantôt de type coopératif, entre les gouvernements locaux, d'une part, et des organismes relevant du secteur privé et du tiers secteur, d'autre part. Ces nouvelles formes de participation d'organismes non étatiques à la production de services collectifs, appelés aussi « Welfare Mix » ou « Mixed Economy of Welfare » (Evers et Laville, 2004 : 14-17; 137, 169; Pestoff, 2006 : 511-513), surgissent souvent dans le domaine des services de proximité : les services de transport; de collecte des ordures; de recyclage des déchets; de distribution de la nourriture; de logement social; d'aménagement des parcs et espaces publics; de services sociaux; etc. (Batley, 2007; Ndiaye, 2005; Oszlak, 2007)<sup>8</sup>.

Ainsi, parmi les chercheurs utilisant le concept de coproduction dans le deuxième sens évoqué ici, certains se réfèrent à des configurations impliquant un partenariat entre l'État et des organisations du secteur privé à but lucratif. D'autres se réfèrent à des partenariats entre l'État et des organisations du tiers secteur, dont celles qui appartiennent à la grande famille de l'économie sociale et communautaire. Ce dernier cas donne lieu à une diversité de pratiques socioéconomiques qui fourmillent dans les sociétés du Sud (Bresser et Cunill, 1998; Bifarello, 2000; Ndiaye, 2005; Vitale, 2005; Batley, 2007) comme du Nord (Vaillancourt et Laville, 1998; Bifulco et Ladd, 2006; Pestoff, 2006). Cela donne également lieu à une grande diversité de configurations théoriques et politiques.

Certaines de ces configurations s'inscrivent dans des perspectives néolibérales préoccupées d'aménager le désengagement ou le non-engagement de l'État, notamment avec l'essor des partenariats public-privé (PPP) (Rouillard *et al.*, 2004; Rouillard, 2006). D'autres

configurations s'inscrivent dans des perspectives plus progressistes et cherchent une plus grande démocratisation de l'économie et de la société (Favreau et Salam Fall, 2007; Cunill, 2004; Pestoff, 2006)<sup>9</sup>.

*Certains auteurs s'intéressent d'une manière plus particulière à des configurations qui privilégient des formes de coproduction progressistes basées sur les coopérations entre l'État et le tiers secteur.* Parmi ces auteurs, il y a la Chilienne Nuria Cunill (2004) dont nous avons souligné la contribution ailleurs (Vaillancourt, 2007b)<sup>10</sup>.

Il y a aussi Victor Pestoff qui, dans son article *Citizens and co-production of welfare services*, rend compte d'une recherche comparative en cours dans huit pays européens sur les services de garde à l'enfance. En utilisant le concept de coproduction, Pestoff se penche sur la configuration du partage des responsabilités entre l'État, le secteur privé et le tiers secteur. Il manifeste son intérêt pour une problématique de la coproduction qui permet de « enhancing the role of the State by concentrating in financing and regulation of the provision of welfare states » (Pestoff, 2006 : 517). Il argumente dans son étude que, lorsque les organismes du tiers secteur sont associés à la coproduction de services collectifs à l'enfance, ils ont une

---

<sup>8</sup> C'est ainsi qu'Oscar Oszlak, politologue argentin, affirme que « les ONG peuvent jouer un rôle marquant dans la coproduction et la cogestion de services socialement utiles » (2007).

<sup>9</sup> Pensons aux *Local Compacts* anglais, engagés dans la majorité des villes et arrondissements d'Angleterre, venant régir les relations et les règles de partenariat entre les autorités locales et les organisations de l'économie sociale.

<sup>10</sup> Cunill, en faisant la distinction entre deux formes de réalité privée, soit le privé à but lucratif « guidé par une logique marchande » et le « privé guidé par la logique de la solidarité », dont les coopératives et certaines ONG, prend position, du moins implicitement, pour un cadre conceptuel *tripolaire* qui privilégie les coproductions fondées sur la logique de la solidarité et implique la contribution spécifique des acteurs du tiers secteur (Cunill, 2004 : 26-28).

capacité d'élargir et d'approfondir la gouvernance démocratique assumée par les pouvoirs publics. Ces formes de gouvernance ouvertes à la participation du tiers secteur se déploient souvent, en Suède, par exemple, dans les territoires locaux sous l'égide des pouvoirs publics municipaux. L'enjeu devient alors le partage de pouvoirs et de responsabilités (financières, politiques, pédagogiques et sociales) entre une diversité d'acteurs collectifs (dont les parents des enfants en garderie et le personnel des garderies) et les autorités publiques concernées sur le territoire local (2006 : 511-513). Pestoff marque sa préférence pour les services octroyés par le tiers secteur, car la participation des parents y est plus facile que dans les services publics ou privés à but lucratif (Pestoff, 2006 : 515).

En somme, Pestoff s'intéresse plus particulièrement à la *dimension organisationnelle* des services publics. En effet, la coproduction des services à l'enfance qui retient son attention fait appel à la participation des usagers et citoyens que sont les parents, en coopération avec les gestionnaires et personnels des garderies, de même qu'avec les autorités publiques du territoire local. Pour Pestoff, ce sont les organismes du tiers secteur qui sont les mieux placés pour favoriser cette participation plurielle à portée « démocratisante ». À certaines conditions, évidemment, dont le fait de pouvoir miser sur l'existence d'un financement public adéquat (2006 : 515) et certains éléments de régulation relevant de la dimension institutionnelle (2006 : 517). Encore une fois, cependant, la dimension institutionnelle dont il est question ici peut très bien être construite par l'État tout seul.

Ainsi, tant chez Pestoff que chez Cunill, nous nous trouvons près de la frontière entre la coproduction des services d'intérêt public et la coconstruction des politiques publiques.

## **2. LA COCONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'APPORT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Dans cette partie, on trouvera trois sections : une première balise le concept de coconstruction; une deuxième s'arrête sur la coconstruction des politiques publiques. Finalement, une troisième se penche sur l'apport de l'économie sociale dans la coconstruction des politiques publiques.

### **2.1 La coconstruction, un concept peu utilisé**

À la différence du concept de coproduction des services d'intérêt public, celui de coconstruction des politiques publiques est peu utilisé dans les écrits recensés. Parmi les auteurs utilisant le concept de coproduction et cités dans la première partie, deux d'entre eux seulement, Bélanger (2002) et Laville (2005a et 2005b), faisaient leur la distinction entre les deux concepts. Toutefois, cette distinction était glissée furtivement sans être approfondie.

Tel que souligné dans les écrits portant sur la coproduction, la majorité des auteurs se penchent sur la coproduction des services publics, ou d'intérêt public, sans parler formellement des politiques publiques. Pourtant, ces dernières constituent l'environnement institutionnel sans lequel les services collectifs aux personnes pourraient difficilement s'épanouir en se démocratisant davantage grâce à l'apport des usagers qui rendent possible la coproduction.

Cependant, la coconstruction a trait aux politiques publiques au moment de leur élaboration et non seulement au moment de leur mise en œuvre. Certes, l'idée de la coconstruction des politiques publiques semble plus difficile à accepter pour leur élaboration

que pour leur mise en œuvre<sup>11</sup>.

Dans la section qui suit, nous insisterons donc sur la coconstruction des politiques publiques qui se déploie en amont, c'est-à-dire au moment de leur gestation<sup>12</sup>. Notre intérêt pour la coconstruction des politiques publiques est lié à une hypothèse suggérant que ces dernières *pourraient s'avérer plus pertinentes et démocratiques si l'État acceptait de ne pas les construire seul*. Plus précisément encore, nous avançons que la démocratisation de ces politiques y gagnerait si l'État s'employait à les coconstruire, c'est-à-dire à les définir en partenariat avec les acteurs du marché et de la société civile, dont ceux de l'économie sociale. Pour clarifier notre propos, deux questions solliciteront notre attention: quelles sont ces politiques publiques à coconstruire (section 2.2) ? Pourquoi mettre en valeur l'apport de l'économie sociale dans cette coconstruction (section 2.3) ?

## 2.2 Les politiques publiques à coconstruire

Pour comprendre l'expression « coconstruction des politiques publiques », il ne suffit pas de réfléchir sur le mot construction. Il faut aussi s'entendre sur le concept de politiques publiques<sup>13</sup>. *Ce concept englobe celui de politiques sociales et, du même coup, partage plusieurs des éléments qui entrent dans leur définition*. Les politiques publiques ont néanmoins plus d'extension que les politiques sociales. Elles peuvent comprendre aussi des politiques d'éducation, de transport, d'immigration, d'habitation, de développement local et industriel, d'environnement, etc.

Au départ, il importe de se prémunir d'une vision étroite d'une politique publique qui *s'intéresserait uniquement aux responsabilités et aux activités des organismes qui sont vus comme étant de propriété publique sur le plan du statut juridique*. Dans un tel contexte, une politique de logement et d'hébergement concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, par exemple, ne devrait-elle s'intéresser qu'aux seuls Offices municipaux

d'habitation (OMH) et aux Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics? Une telle politique oublierait d'autres ressources d'habitation et d'hébergement comme les résidences privées à but lucratif et des habitations relevant de l'économie sociale, comme les coopératives et OSBL d'habitation.

Dans l'expression « politiques publiques », tout comme dans celle de « politiques sociales », le mot « politiques » fait référence à l'intervention de l'État ou des pouvoirs publics. Cela inclut les autorités locales ou municipales, tout autant que les paliers gouvernementaux fédéral, provincial et territorial (au Canada). L'intervention des pouvoirs publics peut prendre une grande variété de formes dont celles des législations, règlements, énoncés de politiques, livres blancs, annonces budgétaires, mesures fiscales, etc. Sans intervention de l'État, il n'y a pas de politiques sociales. Cependant, en misant seulement sur l'intervention de l'État, il est difficile de faire des politiques sociales et publiques pertinentes. C'est ici que la question de la coconstruction des politiques commence à être un élément important de la réflexion.

---

<sup>11</sup> Dans la section 1.2, certains des auteurs dont nous avons parlé, Nuria Cunill (2004) et Victor Pestoff (2006), notamment, utilisent la notion de coproduction pour montrer qu'ils sont favorables à une mise en œuvre de politiques publiques qui fait appel non seulement à la participation des acteurs étatiques, mais également à des organisations de la société civile comme des coopératives ou des associations. Mais nous ne savons pas si Cunill et Pestoff seraient d'accord avec notre perspective voulant que les acteurs de la société civile puissent participer à l'élaboration des politiques tout autant qu'à leur opérationnalisation.

<sup>12</sup> Comme on l'a vu dans la section 1, le concept de coproduction est choisi pour désigner les partages de responsabilités entre l'État, le marché et la société civile en aval plutôt qu'en amont, c'est-à-dire au moment de la mise en œuvre des politiques publiques.

<sup>13</sup> Certaines idées sur les politiques publiques développées dans Vaillancourt et Charpentier (2005 : 111-117), sont reprises ici.

Dans des écrits récents consacrés à la définition des politiques sociales – écrits qui ont également des implications pour la définition des politiques publiques (Vaillancourt et Ducharme, 2000; Vaillancourt dans Tremblay, Tremblay et Tremblay, 2006 : 25-28) –, nous nous sommes appliqués à réconcilier deux objectifs: d'une part, *continuer de valoriser l'intervention de l'État; d'autre part, trouver une manière de le faire sans évacuer l'apport des acteurs de la société civile, notamment ceux de l'économie sociale*. Ce travail est plus que jamais nécessaire depuis la fin de l'âge d'or des politiques de l'ère providentialiste. En effet, dans les années 1970 et 1980, nous avons souvent pris l'habitude, dans les cercles intellectuels de gauche, de valoriser l'intervention de l'État en définissant son rôle comme s'il était le seul architecte des politiques sociales et publiques. Mais avec le recul pris à la suite de la crise de l'État providence, notamment depuis les années 1990, certaines mouvances progressistes ont tenté de réajuster le tir (Jetté *et al.*, 2000; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003; Vaillancourt *et al.*, 2004). En empruntant une formulation suggestive de Paul R. Bélanger, la consigne était qu'il fallait dorénavant travailler pour « se dégager du dualisme entre le nostalgique tout à l'État ou le néolibéral tout au marché » (2002 : 20). Il fallait passer d'un cadre d'analyse bipolaire (marché/État) vers un cadre tripolaire (marché/État/société civile).

Pour être en mesure de mieux cerner le type de rapports que la coconstruction des politiques publiques invite à instaurer entre l'État, le marché et la société civile, il est utile d'identifier les principaux éléments sur lesquels une politique doit se prononcer. Nous en retenons six qui renvoient à autant de questions auxquelles elle doit répondre.

1. ***Quels sont les grands objectifs stratégiques poursuivis?*** Ici, on s'attend à ce que les objectifs identifiés s'harmonisent avec la recherche de *l'intérêt général* ou le bien commun de l'ensemble de la population<sup>14</sup>. À la suite d'Esping-Andersen (1999), on peut entrevoir ici que la recherche de l'intérêt

général incite les politiques publiques à faire contrepois à l'attrait de la logique marchande (*démarchandisation*) ou à la propension à confier à la solidarité familiale une responsabilité trop grande en matière de résolution de problèmes sociétaux (*défamilialisation*). Toujours sur le plan des grandes finalités, les politiques se préoccupent à la fois de la distribution et de la redistribution des revenus, de l'organisation des services collectifs de base et du soutien à la citoyenneté.

2. ***Quels sont les moyens, normes et éléments de réglementation à identifier et à surveiller pour atteindre les grands objectifs de la politique publique?*** C'est ce qu'on appelle les enlignements de la politique sur le plan de la régulation. En soulignant les exigences sur le plan de la régulation, après avoir souligné l'identification des grandes finalités, on évite de traiter les moyens en fins et de verser dans la régulation tracassière ou gendarme<sup>15</sup>.
3. ***De quelle manière est aménagé le financement de la politique publique?*** Est-ce qu'on a affaire à un financement qui vient uniquement des fonds du secteur public? Ou uniquement du secteur privé? Ou encore est-ce qu'il s'agit d'un financement mixte et, si

<sup>14</sup> L'intérêt général, évidemment, n'est jamais atteint en totalité à un moment donné dans une société donnée. C'est un idéal type dont les sociétés peuvent se rapprocher à condition d'y tendre de toutes leurs forces.

<sup>15</sup> Dans un projet de recherche récent sur les passerelles entre le logement et l'hébergement concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, les échanges entre les chercheurs et les partenaires, à la fin du projet, nous ont aidés à surveiller le piège théorique et politique qui conduirait trop vite à la question de la régulation sans prendre le temps de se pencher sur la question des grandes finalités des politiques publiques. D'où les efforts déployés pour bien distinguer la planification des objectifs, d'une part, et la détermination des moyens retenus pour faire la régulation, d'autre part (Vaillancourt et Charpentier, 2005: 113-114).

tel est le cas, comment se trouve aménagé le partage des responsabilités entre les groupes concernés sur le plan du financement?

4. *Comment sont aménagées les responsabilités sur le plan de l'administration de la politique publique?*

Est-ce que la politique est administrée au quotidien par des gestionnaires du secteur public, du secteur privé ou du tiers secteur? La réponse à ces questions peut donner lieu à des configurations variées. Dans certains cas de figure, tel secteur peut avoir l'exclusivité, ou la « préférence ». Dans d'autres cas, le partage des responsabilités fait apparaître une grande mixité.

5. *Comment sont aménagées les responsabilités sur le plan de la prestation des services appartenant à la politique publique?*

Est-ce que les prestataires proviennent d'un seul secteur ou de plusieurs? Dans le cas de la politique actuelle de soutien à domicile au Québec, par exemple, la prestation des services relève d'une grande diversité d'acteurs et de secteurs (public étatique, privé à but lucratif, économie sociale, aidants naturels).

6. *Quelle est la politique d'évaluation en ce qui a trait aux différentes politiques publiques?*

S'il y a une politique d'évaluation, comment a-t-elle été élaborée? Quand, comment et par qui est-elle mise en application? Quels sont les mécanismes de révision et de suivi prévus?

Ce découpage d'une politique publique en six composantes peut nous aider à revenir sur la question de la coconstruction d'une façon plus fine et précise. *La coconstruction est possible, sans pour autant être toujours souhaitable, pour chacune des six composantes d'une politique publique mentionnées.* Des explications supplémentaires et des nuances sont présentées dans la section qui suit.

## 2.3 Des politiques publiques à coconstruire avec l'apport de l'économie sociale

Pour dégager le contour du type de coconstruction qui nous intéresse, il est éclairant de décliner une diversité de cas de figure dans lesquels l'État construit des politiques seul ou avec d'autres groupes d'acteurs socioéconomiques. Ainsi, la coconstruction n'existe pas toujours. En outre, lorsqu'elle surgit, elle peut donner lieu à une diversité de configurations dont certaines peuvent s'avérer plus fécondes que d'autres sur le plan de l'approfondissement de la démocratisation des politiques publiques. Quelques précisions sont susceptibles d'éclairer notre propos.

1. *Il y a des moments historiques et des sociétés où l'État n'est pas coconstructeur des politiques publiques dans la mesure où il s'emploie à les construire seul.* Pour saisir le sens du concept d'État partenaire dans la coconstruction des politiques, il est utile de le distinguer de l'État autoritaire, hiérarchique et entrepreneur qui a émergé dans plusieurs pays du Nord, pendant les Trente Glorieuses (Enjolras, 2005 et 2006). Pensons, par exemple, à l'État français et à l'État fédéral canadien des années 1945-1975 et à l'État québécois de la Révolution tranquille et de la réforme Castonguay des années 1960 et 1970. Dans ces cas de figure, la conception classique de l'imputabilité dans la démocratie représentative fait des élus politiques les seuls responsables de la reddition de comptes. Elle se fonde sur les leçons tirées des périodes historiques antérieures aux Trente Glorieuses au cours desquelles l'État se laissait dériver au gré des forces du marché, de la famille et de la société civile. Mais il faut réfléchir aussi aux lacunes de l'État hiérarchique qui, pour mieux se démarquer du laisser-faire à la mode pendant la crise des années 1930, s'est retrouvé parfois à l'autre extrémité du pendule. Cet État interventionniste est souvent tombé dans d'autres travers en se voyant comme un arbitre au-dessus de la mêlée, à la manière

d'un grand planificateur, d'un grand entrepreneur et d'un grand opérateur. Il intervient en se voyant comme le seul responsable des six composantes des politiques identifiées dans la section 2.2.

2. Pour qu'il y ait coconstruction des politiques publiques, il faut que *l'État favorise des formes de gouvernance ouvertes qui font place à la participation d'acteurs sociaux qui viennent des secteurs non étatiques, c'est-à-dire du marché et de la société civile*. Avant d'examiner les avantages de cette forme de coconstruction, il est important de se rappeler que, dans l'évolution récente des sociétés capitalistes, dans divers pays du Nord et du Sud, plusieurs politiques publiques coconstruites ont été rendues possibles en vertu des liens privilégiés instaurés entre l'État et les élites socioéconomiques ancrées dans les forces du marché. Sans renouer avec des représentations simplistes empruntées au structuro-marxisme popularisé au cours des années 1970 et suggérant que l'État est un instrument au service des classes dominantes<sup>16</sup>, il faut reconnaître que l'État n'est pas neutre. Il penche du côté de certaines forces sociales plutôt que d'autres et est ancré dans des rapports sociaux inégalitaires marqués par des clivages de classes, de genres, interculturels, etc.
3. En somme, pour être en mesure de mieux saisir et de favoriser l'apport possible et souhaitable de la société civile et de l'économie sociale à la coconstruction des politiques publiques, rappelons que la coconstruction peut être conceptualisée et opérationnalisée de diverses manières dont certaines peuvent être moins compatibles que d'autres avec la poursuite de l'intérêt général. Pensons à *deux formes de coconstruction en particulier, c'est-à-dire à la coconstruction néolibérale et à la coconstruction corporatiste*. Dans ces deux cas de figure, l'État entre dans des pratiques de coconstruction des politiques. Mais dans ces deux cas, l'objectif de poursuivre l'intérêt général est abandonné.

- Dans la *coconstruction néolibérale*, à la mode ces années-ci dans plusieurs pays, notamment avec la popularité du courant « managérial » dominant du *New Public Management* (NPM) et la mode des partenariats public privé (PPP), l'État est vu comme devant construire des politiques publiques en coopérant avec le secteur privé, c'est-à-dire avec les acteurs socioéconomiques dominants de l'économie de marché. Dans les transformations des politiques traversées par une coconstruction néolibérale, on trouve des arrangements institutionnels qui favorisent une régulation concurrentielle qui est souvent qualifiée de quasi marchande (*Quasi-Markets*) dans la littérature du Royaume-Uni sur les politiques sociales. Cette régulation quasi marchande se reconnaît au fait que l'État (ou les autorités publiques locales) ouvre la construction et la production des politiques à la participation des organisations du secteur public, du secteur privé et du tiers secteur en les invitant à la compétition les unes avec les autres pour l'obtention des contrats (Le Grand et Bartlett, 1993; Means et Smith, 1994; Lewis, 1999; 2004). Elle incarne une logique d'instrumentalisation marchande, par exemple, par l'intermédiaire de clauses contractuelles liées à la performance ou encore par des modalités de reddition de comptes encadrées dans les ententes de services. Finalement, elle peut aussi s'inscrire dans une logique de « délestage » des responsabilités publiques vers d'autres acteurs, à moindres coûts et avec une garantie fragile de qualité de services;

---

<sup>16</sup> Pensons à la représentation de l'État dans le document de travail produit par la CSN, en 1971, *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Ou encore à un article d'Althusser sur les appareils idéologiques d'État, une référence très populaire dans les cours de sciences sociales à l'UQAM et à l'Université de Montréal dans les années 1970. Dans les mouvements sociaux québécois des années 1970, la conception structuraliste de l'État a été véhiculée, entre autres, à partir d'un livre de Marta Harnecker.

- Dans la *coconstruction corporatiste*, un modèle de coconstruction ayant été à la mode sous des formes plus traditionnelles dans le Québec des années 1940 et 1950 et sous des formes plus modernes dans les Québec des années 1970 et 1980 avec la formule des sommets socioéconomiques sectoriels, on trouve une forme de coopération entre les acteurs de la société politique, du marché du travail et de la société civile. Cependant, ces relations se déploient selon des modalités qui demeurent associées à une inégalité de représentation. Certains secteurs d'activité socioéconomique et acteurs sont inclus dans le dialogue et la délibération avec l'État, tandis que d'autres en sont exclus. Il en résulte que certains groupes d'acteurs ont plus de poids que d'autres et que la coconstruction des politiques publiques se trouve accaparée par ces intérêts particuliers<sup>17</sup> (Bresser Pereira et Cunill, 1998; Cunill, 2004; Oszlak, 2007; Enjolras, 2006; Thériault, 2003; Garreton, 2007).
4. *La coconstruction des politiques publiques visée ici se démarque à la fois de la vision qui amène l'État à construire ses politiques fin seul et des visions néolibérales ou corporatistes qui l'amènent à construire les politiques avec d'autres, mais d'une manière qui va à l'encontre de l'intérêt général et qui donne trop de poids à certains acteurs socioéconomiques au détriment d'autres.* La coconstruction qui nous intéresse en est une qui s'harmonise avec la recherche de l'intérêt général. C'est dans une telle configuration que l'économie sociale peut s'avérer contributive, voire indispensable.
  5. La thèse de la coconstruction suggère que l'État coconstruit les politiques en coopérant avec des coarchitectes provenant du marché et de la société civile. Tel que mentionné dans notre propos sur l'État stratège (Vaillancourt, 2007b), *la thèse de la coconstruction ne signifie pas que l'État se trouve exactement sur le même pied que les*

*autres acteurs non étatiques avec lesquels il coconstruit. En dernière instance, l'État est seul pour trancher et prendre ultimement les décisions* (Pierre et Peters, 2000). Certes, il élabore les politiques en coopérant étroitement, pour chacune des six composantes, avec les acteurs de l'économie de marché et de la société civile. Cependant, dans la vision de la coconstruction mise de l'avant dans ce texte, l'État dialogue, interagit et délibère avec les acteurs non étatiques. Il demeure à la fois au-dessus et à proximité d'eux. Ainsi, il évite de s'enfermer dans une position d'autosuffisance ou d'omnipotence.

6. *La coconstruction des politiques publiques préconisée dans ce texte mise sur une réforme de l'État lui permettant de devenir partenaire de la société civile sans pour autant cesser d'être partenaire des acteurs de l'économie de marché.* Ainsi, la coconstruction des politiques se différencie, premièrement, de la monoconstruction dans laquelle l'État travaille seul; deuxièmement, d'une coconstruction néolibérale dans laquelle l'État serait partenaire seulement des acteurs dominants de l'économie de marché; et troisièmement, d'une coconstruction anticapitaliste dans laquelle l'État serait partenaire de la société civile contre les acteurs et les principes de l'économie de marché<sup>18</sup>. C'est plutôt une coconstruction qui se situe dans une

<sup>17</sup> Dans des pays d'Amérique latine comme le Mexique et l'Argentine, le corporatisme a donné des politiques sociales très clivées et clientélistes qui offrent des avantages à certains groupes sociaux (par exemple les fonctionnaires syndiqués) tout en laissant sans protection sociale de larges segments de la société.

<sup>18</sup> Avec d'autres auteurs (Favreau, 2005; Julliard, 2007), il nous apparaît important de bien distinguer la rupture avec le capitalisme de celle avec le néolibéralisme, ce qui invite à parler du capitalisme et des alternatives au pluriel et pas seulement au singulier.



*perspective d'économie plurielle* ayant tiré les leçons des échecs du socialisme réel dans les anciens pays communistes depuis la chute du mur de Berlin. Ainsi, elle passe par la rupture avec le néolibéralisme, mais non avec l'économie de marché (Julliard, 2007) et mise sur une réforme de l'État que Jon Pierre (2005) qualifie de « réforme participative ». Cette réforme de l'État refuse à la fois de rester centrée sur l'État et d'être basée sur le marché. Dans cette réforme, la « force de l'État dérive de sa capacité de faire appel aux ressources de tous les segments de la société avec l'objectif d'atteindre des fins et des intérêts collectifs » (Pierre, 2005). Cette vision de la réforme de l'État s'harmonise bien avec celle de Côté, Lévesque et Morneau (2005 et à paraître) qui s'intéressent à un État stratège faisant appel non seulement à ses propres ressources, ou encore à celles du marché, mais également à celles de la société civile. Elle est pertinente dans les pays du Sud comme du Nord (Salam Fall, Favreau et Larose, 2004 : 1-43; Ndiaye, 2005).

7. *La coconstruction des politiques publiques implique une délibération entre le meilleur de la démocratie représentative et de la démocratie participative* (Thériault, 2003; Cunill, 2004; Enjolras, 2006). Cette façon de voir se distingue de certaines modes qui incitent, d'un côté, à démoniser la démocratie représentative (sous prétexte que tous les politiciens sont malhonnêtes) et, de l'autre, la démocratie participative (sous prétexte qu'elle immobilise l'État en faisant de lui l'otage de groupes d'intérêts). Tout en reconnaissant que la démocratie représentative a le dernier mot en dernière instance, la coconstruction promue ici implique que les élus politiques instaurent des formes de gouvernance ouvertes et inclusives dans lesquelles le dialogue entre les élus politiques et les leaders de la démocratie participative est favorisé. Cela suppose l'existence d'interfaces, de lieux de médiation et de délibération favorisant des passerelles.

Cela exige aussi des qualités d'animation démocratique tant du côté des leaders de l'État et des partis politiques que du côté des leaders socioéconomiques et socioculturels issus de la société civile. Ce dépassement des intérêts particuliers et corporatistes et ce rapprochement de l'intérêt général dans l'élaboration des politiques sont possibles à deux conditions. D'une part, une grande diversité d'acteurs doit être invitée à participer aux délibérations. D'autre part, l'animation des délibérations doit être faite par des leaders qui sont à la fois issus de l'État, du marché et de la société civile et capables de soutenir des processus de dialogue et de prise de décision démocratiques. L'animation politique compétente et démocratique se reconnaît ici à sa capacité de favoriser l'élargissement des formes de gouvernance en incluant des acteurs socioéconomiques et sociopolitiques souvent exclus ou peu écoutés (Brito, 2002; Brugué, 2004).

8. *Pour favoriser la coconstruction de politiques publiques pertinentes et de qualité, il est indispensable de reconnaître et de soutenir la participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans cette coconstruction.* Il ne s'agit pas de demander un privilège pour l'économie sociale. L'enjeu, dans la perspective de coconstruction inclusive présentée ci-dessus, est d'éviter une erreur fréquente dans les processus de préparation et de mise en application des politiques publiques qui se déploient sur les plans local, sectoriel, régional, national et supranational. C'est l'erreur qui consiste soit à laisser les pouvoirs publics construire les politiques tout seuls, soit à les coconstruire sans rechercher la *participation partenariale* des acteurs de l'économie sociale. Cette participation de l'économie sociale représente un atout irremplaçable pour le développement de politiques démocratiques. L'apport de l'économie sociale est particulièrement novateur et prometteur parce qu'il est

fondé sur des expérimentations originales éprouvées.

9. En utilisant ci-dessus l'expression « participation partenariale », l'attention est attirée sur le type d'interface qui s'instaure dans la coconstruction entre l'État et les acteurs de la société civile, notamment ceux de l'économie sociale. *L'interface partenariale se distingue de l'interface instrumental dans la mesure où les acteurs de la société civile conservent une certaine autonomie vis-à-vis de l'État, comme plusieurs chercheurs en ont fait ressortir la possibilité et la légitimité* (Proulx, Bourque et Savard, 2005 et 2007; Lewis, 1999 et 2004; Vaillancourt et Laville, 1998; Lévesque et Thiry, 2008). En somme, lorsque les acteurs de la société civile et de l'économie sociale sont oubliés ou instrumentalisés dans la relation avec l'État, les politiques publiques qui en résultent sont perdantes. En effet, elles sont appauvries parce qu'elles reproduisent les travers d'une régulation concurrentielle ou bureaucratique. D'où la critique que les acteurs de l'économie sociale adressent aux arrangements institutionnels que l'on trouve le plus souvent dans les initiatives à la mode de type PPP. Le problème est lié au fait que les PPP s'apparentent souvent à une coconstruction binaire qui fait appel au seul couple État/marché et ignore l'apport de l'économie sociale (D'Amours, 2006; Conseil de la coopération du Québec, 2004 et 2006; Chantier de l'économie sociale, 2001 et 2005; CSMO-ÉSAC, 2006; Lévesque, 2003; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003).

Dans cette deuxième partie, nous avons argumenté que les politiques publiques avaient davantage à être coconstruites par l'État en partenariat avec les acteurs du marché et de la société civile, plutôt que construites par l'État seul. L'accent a été mis sur un certain nombre de conditions permettant à ces politiques publiques coconstruites de mettre le plus possible le cap sur l'intérêt général. Nous

plaidons ainsi en faveur d'une coconstruction démocratique qui miserait à la fois sur la participation des acteurs du marché et de la société civile, sans oublier, comme on le fait trop souvent, les acteurs de l'économie sociale qui sont particulièrement porteurs d'innovations sociales fondées sur des expérimentations.

### **3. LA PARTICIPATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À LA COCONSTRUCTION DES POLITIQUES SOCIALES**

Les propos livrés, dans les deux premières parties de ce texte, sont théoriques. Pour favoriser une meilleure saisie de leur portée, il est éclairant de fournir quelques exemples concrets tirés du domaine des politiques sociales et appuyés sur des résultats de recherche de caractère empirique. En effet, certaines réformes québécoises de politiques sociales, au cours des 20 dernières années, ont permis l'émergence de coproductions et de coconstructions de politiques publiques dans lesquelles l'économie sociale a contribué<sup>19</sup>. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons d'abord notre argument de manière générale, pour ensuite nous pencher sur un cas particulier ayant trait aux politiques publiques en matière de logement social.

#### **3.1 La coconstruction des politiques publiques illustrée par des réformes de politiques sociales des 20 dernières années**

Nous l'avons mentionné plus haut (*cf.* section 2.2), les politiques sociales constituent un domaine particulier des politiques publiques.

---

<sup>19</sup> Bien que la deuxième partie du texte distingue nettement la coproduction et la coconstruction des politiques publiques, les politiques concrètes auxquelles nous faisons référence, dans la troisième partie, témoignent de la possibilité, dans certains champs de politiques, de voir l'économie sociale participer à la fois à la coconstruction et à la coproduction de certaines politiques publiques.

Cependant, dans l'histoire des politiques sociales québécoises, la période des 20 dernières années constitue une période charnière pour illustrer la participation de l'économie sociale à la coconstruction des politiques publiques. Pour faire ressortir le sens et les limites de cette affirmation, *rappelons de manière schématique les trois grandes étapes de l'histoire des politiques sociales québécoises en lien avec le phénomène de coconstruction.*

1. *Au cours des années 1920, 1930, 1940 et 1950, l'État québécois se montre très réticent à intervenir dans les politiques sociales.* Devant les problèmes sociaux qui émergent, il préfère *laisser faire* les acteurs individuels et collectifs situés à proximité de la famille, de la paroisse, des œuvres caritatives et du marché du travail. S'il intervient, c'est en dernier recours pour soutenir les initiatives de l'Église (ou du tiers secteur confessionnel) et du marché, par exemple avec la législation québécoise de l'assistance publique (Vaillancourt, 1988 : chap. 3 et 5). En tenant compte de la distinction entre coproduction et coconstruction, on peut dire que l'État québécois d'avant la Révolution tranquille, qualifié par le rapport Boucher (1963) d'« État supplétif », se trouve très peu engagé dans la construction de politiques sociales. Dans le domaine de la santé et du bien-être, lorsqu'il intervient, c'est pour reconnaître et soutenir financièrement des pratiques de coproduction dans lesquelles le rôle clé appartient à des acteurs de la société civile inféodés à l'Église. Même si le tiers secteur participe à une certaine coproduction des services de santé et de bien-être sur le plan organisationnel, il est difficile, sur le plan institutionnel, en référence à cette époque, de parler de coconstruction de politiques publiques<sup>20</sup>.
2. *Au cours des années 1960 et 1970 et au début des années 1980, l'État social québécois intervient relativement seul pour construire et produire les politiques sociales de type providentialiste* (Jetté et al., 2000). Pour remédier aux inconvénients des

périodes antérieures marquées par le laisser-faire et l'État supplétif, l'État agit à la manière d'un État planificateur et entrepreneur. Il se comporte de façon hiérarchique et autoritaire. Dans plusieurs dossiers de politiques sociales, dans le domaine de l'assistance sociale, par exemple, il s'occupe seul, avec une poignée d'experts administratifs, des six grandes dimensions définies dans la section 2.2. Il est seul pour planifier, réguler, financer, administrer, dispenser les services et les évaluer. Dans d'autres dossiers de politiques sociales où l'administration est conçue de manière bismarkienne plutôt que beveridgienne, dans les domaines du régime des rentes, de la santé et de la sécurité au travail, l'État, tout en demeurant hiérarchique et autoritaire, associe les acteurs socioéconomiques issus du marché du travail (patronat et syndicat) à l'administration des programmes sociaux. Cela permet une certaine coproduction dans la mise en œuvre des politiques, mais ne tient pas lieu de coconstruction sur le plan de leur élaboration. En outre, les acteurs de l'économie sociale ne participent pas à cette coproduction.

3. *À partir de la deuxième moitié des années 1980 et, notamment, dans les années 1990 et 2000, en contexte de crise et de transformation de l'État providence, on entre dans une période où on trouve davantage de coproduction et de coconstruction des politiques sociales.* Cette

---

<sup>20</sup> Si nous avons la possibilité d'approfondir, nous pourrions défendre la thèse que, pendant la période entre la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle et les années 1960, émergent dans la société québécoise une grande diversité de pratiques socioéconomiques coproduites avec les acteurs du tiers secteur. Mais cela ne va pas nécessairement de pair avec des politiques publiques qui seraient coconstruites dans le sens mis de l'avant dans la section 2.3. En effet, la configuration dans laquelle l'économie sociale est insérée, dans le contexte marqué par le corporatisme social des années 1930, en est une que certains auteurs ont qualifié péjorativement « d'économie sociale patronnée » (Lévesque, 2007).

coproduction et cette coconstruction n'émergent pas dans tous les domaines de politiques sociales. Qui plus est, elles n'apparaissent pas avec les mêmes traits dans tous les dossiers de politiques sociales. Dans certains cas de figure (par exemple, l'assurance-médicaments), la coconstruction donne lieu à un partenariat plutôt traditionnel entre l'État et certains acteurs dominants du secteur privé (les compagnies d'assurances privées). Dans d'autres cas de figure (par exemple, la santé et la sécurité au travail), la coconstruction donne lieu à un partenariat entre l'État et les acteurs syndicaux et patronaux ancrés dans le marché du travail. Dans d'autres cas de figure encore, la coconstruction est fondée sur un partenariat qui amène l'État à inclure, dans ses interventions, à la fois les acteurs du marché du travail et ceux de la société civile, dont ceux de l'économie sociale (Vaillancourt, 2003; Jetté, 2005; Ulysse et Lesemann, 2007).

C'est cette troisième sorte de configuration qui nous intéresse ici. Pour la mettre en lumière, nous ferons ressortir comment certaines réformes québécoises de politiques sociales, au cours des 20 dernières années, illustrent le modèle de coconstruction des politiques publiques dont il a été question dans la section 2.3. Dans ces réformes de politiques sociales, on retrouve un partenariat dans lequel les acteurs de l'économie sociale, aux côtés d'autres acteurs du marché du travail et de la société civile, coopèrent avec l'État pour développer (coconstruire) et opérationnaliser (coproduire) des politiques qui tendent vers l'intérêt général. Parmi les réformes récentes de politiques sociales qui témoignent de la présence de l'économie sociale dans la coconstruction et de la coproduction des politiques publiques, il est possible de mettre en lumière celle du logement social et communautaire<sup>21</sup>.

### 3.2 La coconstruction dans le domaine du logement social

Au cours des 20 dernières années, le domaine du logement social a constitué au Québec un laboratoire captivant sur le plan des *innovations sociales*. Ces innovations ont souvent pris la forme de coproduction et de coconstruction dans lesquelles l'économie sociale était partie prenante. Illustrons en huit points<sup>22</sup>.

1. *L'évolution des pratiques et des politiques de logement social a permis à l'économie sociale de participer aux deux formes de coproduction identifiées dans la partie 1 et à la forme de coconstruction idéale des politiques publiques esquissée dans la section 2.3.* En d'autres termes, en premier lieu, les acteurs de l'économie sociale ont contribué d'abord à des pratiques novatrices dans lesquelles les citoyens/usagers, c'est-à-dire les locataires, sont des coproducteurs de services d'intérêt public, au sens de la section 1.1. En deuxième lieu, les acteurs de l'économie sociale et, plus largement, du tiers secteur ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre de politiques publiques, c'est-à-dire dans la coproduction au sens de la section 1.2, laquelle met l'accent sur la dimension organisationnelle des politiques. En troisième lieu, les acteurs de l'économie sociale et du tiers secteur ont été associés à des initiatives de coconstruction des politiques publiques au sens de la partie 2, laquelle met l'accent sur la dimension institutionnelle des politiques publiques.

---

<sup>21</sup> Dans un autre texte sur l'État stratège partenaire de la société civile, nous avons examiné d'autres exemples de réformes de politiques sociales donnant lieu à une participation de l'économie sociale à la coconstruction et à la coproduction des politiques (voir Vaillancourt, 2007b : partie 3).

<sup>22</sup> Nous le ferons en nous appuyant sur des recherches auxquelles nous avons été associés dans la dernière décennie au LAREPPS, à l'ARUC en économie sociale et au CRISES.

2. Sur le plan des innovations en matière de logement social, *les acteurs sociaux porteurs d'innovation ne se cantonnent pas seulement dans le tiers secteur. Certes, le tiers secteur est souvent présent, mais il agit rarement seul. Ainsi, il arrive aussi que les innovations émanent des acteurs du secteur public* tels les offices municipaux d'habitation (OMH). Ce constat a été documenté dans un inventaire récent des pratiques d'action communautaire des habitations à loyer modique (HLM) (Morin, Aubry et Vaillancourt, 2007; Morin, 2007). En outre, il arrive souvent que les innovations réalisées par l'économie sociale émergent grâce à des alliances stratégiques avec des acteurs du secteur public, comme des gestionnaires et intervenants de la Société d'habitation du Québec et d'OMH, ainsi que des organisateurs communautaires des CLSC d'hier et des CSSS d'aujourd'hui<sup>23</sup>.
3. Paradoxalement, *les innovations sociales apparues ces dernières années dans le domaine de l'habitation ont émergé dans un contexte budgétaire difficile, marqué, à partir de 1993, par le retrait du cofinancement fédéral permettant de partager les coûts des nouveaux programmes de logement social mis de l'avant par les gouvernements provinciaux et territoriaux*<sup>24</sup>. Dans ce contexte difficile, le Québec a été, avec la Colombie-Britannique et le Manitoba, l'une des rares provinces canadiennes capables de faire du développement en matière de logement social (Vaillancourt et Ducharme, 2000; Bouchard et Hudon, 2005; dans Dansereau, 2005 : 22-23).
4. Pour approfondir le thème de la contribution de l'économie sociale et du tiers secteur aux innovations sociales en matière de logement social, *il importe de nommer de façon plus concrète certains des acteurs*. Dans le domaine du logement social, les acteurs de l'économie sociale renvoient aux coopératives et aux OSBL d'habitation et à leurs regroupements régionaux ou nationaux

(la Confédération québécoise des coopératives d'habitations [CQCH]; le Réseau québécois des OSBL d'habitation [RQOH]; la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal [FOHM]). Plus largement, le tiers secteur dédié à l'habitation comprend des organismes comme les groupes de ressources techniques (GRT); le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)<sup>25</sup>; la Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), etc. Ces organismes jouent un rôle clé dans les innovations sociales en habitation. Ce rôle se déploie

---

<sup>23</sup> Ajoutons que nous ne sommes pas réfractaires à l'idée que des innovations sociales puissent émerger grâce à la participation d'acteurs du secteur privé comme nous avons commencé à le documenter dans nos recherches sur les résidences privées (Vaillancourt et Charpentier, 2005 : chap. 2 et 3).

<sup>24</sup> Depuis 2000, le gouvernement fédéral a recommencé à participer au financement de certaines initiatives provinciales. Mais il l'a fait de manière timide en référence à des programmes provinciaux concernant des clientèles très ciblées (les sans-abri) et dont les balises étaient fixées par le fédéral (Vaillancourt et Ducharme, 2000 : 18).

<sup>25</sup> Il est important de mentionner le FRAPRU parmi les organismes du tiers secteur qui ont joué un rôle majeur dans les mobilisations qui ont permis à une grande diversité d'organismes socioéconomiques de travailler ensemble, de former des coalitions et de mettre de la pression sur les pouvoirs publics pour les amener à développer de meilleures politiques d'habitation, en général, et de logement social, en particulier, au Québec et au Canada. Représentatif d'une riche tradition s'étendant sur une trentaine d'années, le FRAPRU est souvent vu comme un groupe de défense de droits. Dans les faits, le FRAPRU est beaucoup plus que cela. En complicité avec plusieurs autres organismes intéressés au développement du logement social, le FRAPRU s'est signalé historiquement par sa capacité de résister et de construire. En s'appuyant sur des dossiers bien documentés, il a souvent combiné la capacité de dénoncer les lacunes des politiques publiques des divers paliers de gouvernement avec la capacité de proposer des projets concrets. Bref, il a été partie prenante de la coconstruction des politiques publiques.

souvent grâce à des alliances étroites entre des acteurs du tiers secteur et un nombre significatif d'acteurs du secteur public du champ de l'habitation. On pense ici à des acteurs politiques et administratifs reliés aux instances gouvernementales concernées, à la Société d'habitation du Québec (SHQ), aux Offices municipaux d'habitation (OMH), à leurs regroupements, etc. On pense aussi au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), un organisme qui joue, depuis 1997, le rôle d'intermédiaire ou de passerelle entre le secteur public, le tiers secteur et le secteur privé.

5. Voici comment trois chercheurs de l'INRS-Urbanisation voient le *partenariat entre le tiers secteur et le secteur public* en matière de logement social :

Au Québec, les regroupements d'organismes à but non lucratif (OBNL) et de coopératives jouent également un rôle important comme partenaires des pouvoirs publics, avec lesquels ils négocient régulièrement l'application des politiques et des programmes. Ces organismes sont devenus des acteurs de premier plan sur la scène de l'habitation sociale; ils ont été notamment associés à la création, en 1997, du Fonds québécois d'habitation communautaire (organisme de concertation appelé à encadrer l'application des programmes de logement social de type communautaire) et comptent parmi ses gestionnaires. (Divay, Séguin et Sénéchal, dans Dansereau, 2005 : 37)

Nous sommes d'accord avec le point de vue exprimé par Divay, Séguin et Sénéchal. *La formulation choisie pour qualifier le rôle des acteurs du tiers secteur ne permet cependant pas de déterminer si ces auteurs les voient comme assumant un rôle de coproducteurs ou de coconstructeurs des politiques publiques.* Les trois chercheurs ne semblent pas loin d'affirmer que le tiers secteur s'inscrit dans une perspective de coconstruction des politiques

publiques, ce qui implique un dépassement d'une simple participation à l'opérationnalisation d'une politique qui pourrait avoir été élaborée par l'État tout seul. C'est ce qu'ils veulent dire lorsqu'ils rappellent que les acteurs du tiers secteur ont été « associés à la création du FQHC » ou encore qu'ils « négocient régulièrement l'application des politiques et des programmes ». Avec de tels libellés, le tiers secteur est présenté comme ayant joué un rôle non seulement dans la mise en application des politiques d'habitation (dimension organisationnelle), mais aussi dans leur construction (dimension institutionnelle).

6. *Le partenariat entre les acteurs du secteur public et ceux du tiers secteur dans le domaine de l'habitation sociale est symbolisé et facilité par le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC).* La fondation même du FQHC et son rôle au cours des dix dernières années témoignent à la fois de la coproduction et de la coconstruction des politiques. Le FQHC constitue un dispositif original qui provient de la coconstruction et la facilite. Il a joué un rôle clé notamment dans l'évolution des programmes AccèsLogis et Logement abordable au Québec (Ducharme et Vaillancourt, 2006; Bouchard et Hudon, 2005 : 12). Comme l'affirment Marie Bouchard et Marcellin Hudon : « D'abord testé par une programmation expérimentale (PARCO en 1995), le programme est devenu AccèsLogis en 1997. Pour la première fois au Québec, les paramètres du programme ont été discutés et négociés avec le milieu communautaire. » (2005 : 5).

En laissant entendre que les acteurs de l'habitation communautaire ont été associés à la discussion et à la négociation des « paramètres » d'un programme comme *AccèsLogis*, Bouchard et Hudon ne parlent pas seulement de coproduction d'une politique publique. Ils parlent aussi de coconstruction, c'est-à-dire de participation de l'économie sociale à son élaboration.

7. *Il importe aussi de faire ressortir le lien entre les pratiques sociales novatrices et les politiques novatrices.* La démocratisation des pratiques, irriguée par la participation de l'économie sociale à ces dernières, rend possible des *expérimentations*. Ces dernières, pour s'installer plus durablement dans le temps et l'espace, adressent des demandes pressantes aux pouvoirs publics. Ces demandes visent l'adoption de nouvelles politiques publiques dans le but de diffuser et de pérenniser les innovations pertinentes testées dans les expérimentations. C'est ce qu'on appelle *le passage de l'expérimentation (par des pratiques novatrices) à l'institutionnalisation* à partir de l'adoption de nouvelles politiques ou de la transformation de politiques existantes.
8. Le logement social avec soutien communautaire illustre le passage de l'expérimentation à l'institutionnalisation, ou des pratiques novatrices coproduites à des politiques publiques coconstruites avec l'apport de l'économie sociale. C'est un dossier priorisé dans les recherches du LAREPPS depuis le milieu des années 1990. Dans une première recherche exhaustive sur le sujet, menée sur les pratiques de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), il a été démontré que ces pratiques novatrices contribuaient à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des locataires de la FOHM (personnes seules, sans abri, ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, etc.) (Jetté *et al.*, 1998; Thériault *et al.*, 1997 et 2001; FOHM, 1997). Il a été cependant démontré que le financement durable de ces pratiques faisait problème : à renouveler constamment, il relevait seulement de la débrouillardise des acteurs locaux et régionaux concernés. En conséquence, *les chercheurs du LAREPPS ont recommandé, depuis 1998, que le gouvernement du Québec adopte une politique de financement claire et durable de la partie soutien communautaire dans les pratiques*

*de logement social avec soutien communautaire* pour les personnes fragilisées sur le plan social et socioéconomique (Jetté *et al.*, 1998 : 198-199). Ces recommandations ont été fréquemment reprises et argumentées dans des travaux ultérieurs portant sur les besoins de ressources résidentielles d'une clientèle vulnérable plus large, notamment pour les personnes âgées en perte légère d'autonomie et les personnes handicapées (Vaillancourt et Ducharme, 2000; Ducharme et Vaillancourt, 2002; Ducharme, Lalonde et Vaillancourt, 2005; Vaillancourt et Charpentier, 2005; Vaillancourt, 2007a; Proulx *et al.*, 2006 : 140-145). Elles ont été reprises par d'autres chercheurs (Dansereau, 2005 : 38-39) et par des regroupements d'acteurs, notamment le Réseau québécois d'OSBL d'habitation (RQOH, 2004 et 2007; Roy, 2007). Ces recommandations ont été répercutées par des organismes publics comme la SHQ, des OMH et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (MSSS et SHQ, 2007). En novembre 2007, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle politique publique québécoise pour *institutionnaliser* le financement de la composante soutien communautaire dans la formule du logement social avec soutien communautaire (MSSS et SSQ, 2007). Cet exemple est saisissant, mais il n'est pas le seul<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Parmi les autres politiques publiques d'habitation qui ont été coconstruites avec la participation de l'économie sociale et d'autres acteurs de la société civile, mentionnons la réforme, introduite en 2002, concernant les règles de gouvernance des OMH. En effet, parmi les dispositions du projet de loi 49 qui ont permis de modifier la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, il faut mentionner celles qui ont permis la reconnaissance formelle du droit d'association des locataires et favorisé la participation des représentants des associations de locataires de HLM dans les conseils d'administration des OMH (Morin, 2007 : 149). La démocratisation de la forme de gouvernance des institutions publiques en matière de logement social provient de la diffusion, dans le secteur public, de certaines innovations des pratiques de gouvernance expérimentées auparavant dans les coopératives et les OSBL d'habitation (Vaillancourt et Charpentier, 2005: chapitre 4; Ducharme, 2006).

En conclusion de cette partie, nous pouvons synthétiser notre propos en disant que, dans le logement social comme dans d'autres domaines, l'inscription de l'économie sociale dans les pratiques contribue à une *triple démocratisation*. En effet, elle favorise à la fois la démocratisation des pratiques, celle de l'élaboration des politiques (coconstruction) et celle de l'opérationnalisation des nouvelles politiques (coproduction).

## CONCLUSION

Dans ce texte, il a fréquemment été question de coproduction et de coconstruction des politiques publiques. Le fait d'utiliser ces deux néologismes pourrait très bien relever d'une quelconque coquetterie scientifique. Ce n'est nullement le cas ici. À partir de l'examen des écrits sur le thème de la coproduction et de la coconstruction des services et des politiques, trois constats émergent.

D'abord, le concept de coproduction, soit des services, soit des politiques publiques, revient souvent avec une signification précise dans la littérature scientifique provenant de la sociologie du travail et de l'administration publique. Ensuite, le concept de coconstruction est plus rarement utilisé et lorsqu'il l'est, par exemple, dans certains écrits récents de chercheurs du CIRIEC international (Enjolras, 2006; Lévesque, 2007; Lévesque et Thiry, 2008), il véhicule une signification distincte de celles que l'on trouve dans la littérature sur la coproduction. Enfin, nos intuitions théoriques ont contribué à bien distinguer coproduction et coconstruction et à privilégier l'usage du concept de coconstruction des politiques publiques pour mieux conceptualiser l'apport de l'économie sociale dans l'élaboration de ces dernières.

De toute manière, dans cette démarche, nous avons constaté *qu'une grande complicité conceptuelle et pratique peut et doit s'établir entre la coproduction (des services d'intérêt public et des politiques), d'une part, et la coconstruction (des politiques), d'autre part.*

Cette complicité provient du fait que les deux concepts sont utilisés plus souvent qu'autrement par des chercheurs préoccupés par la démocratisation des services, des organismes et des politiques publiques. Pour livrer ses potentialités analytiques, le concept de coconstruction des politiques publiques doit être bien distingué de celui de coproduction des services et des politiques. Mais ceci étant dit, la référence aux acquis de la littérature sur la coproduction constitue un point de référence indispensable pour faire avancer la réflexion et l'action en référence au concept de coconstruction des politiques menée en partenariat avec l'économie sociale.

En fait, dans les deux premières parties du texte, *trois configurations théoriques* sont mises en évidence. Les deux premières configurations sont dégagées en référence au concept de coproduction, dans la partie 1. La troisième configuration renvoie à la signification du concept de coconstruction des politiques présentée dans la deuxième partie du texte. Reprenons succinctement les trois configurations.

1. *La première renvoie au premier sens du concept de coproduction tel que problématisé* dans la littérature sur les services publics ou les services d'intérêt public relevant de la sociologie du travail (section 1.1). Dans cette configuration, il n'est pas encore question de politiques publiques<sup>27</sup>. Il est plutôt question de

<sup>27</sup> Les entreprises, organismes, services et pratiques concernés ici par la coproduction peuvent évidemment exister indépendamment d'un environnement de politiques publiques telles que définies dans la section 2.2. Mais elles peuvent aussi exister dans un environnement de politiques, par exemple, en jouant un rôle à l'intérieur des composantes 4 (administration) et 5 (prestation), deux des six composantes des politiques identifiées dans la section 2.2. Mais dans un scénario comme dans l'autre, la démocratisation des entreprises, organismes, services et pratiques suscitée par la coproduction peut avoir un impact sur les politiques soit en suscitant leur apparition (lorsqu'elles n'existent pas encore), soit en suggérant la modification de leur contour (lorsqu'elles existent déjà). Dans les cas où des services coproduits existent sans environnement de politiques publiques, il peut arriver que ces services constituent des expérimentations qui appellent des institutionnalisations par le développement de nouvelles politiques (voir section 3, points 7 et 8).



services publics, ou encore de services d'intérêt public. Il est question aussi d'organisations qui produisent des services ou déploient des pratiques socioéconomiques d'intérêt collectif (par exemple, des services aux personnes ou des services de proximité). Le concept de coproduction est utilisé pour problématiser la participation des usagers (des clients ou des citoyens des collectivités locales ou des communautés). Cette participation touche la production des services ou encore l'organisation du travail dans les entreprises ou organismes qui produisent des services. Le concept de coproduction ici attire l'attention sur le fait que les usagers, tout comme les gestionnaires et les travailleurs, sont associés à la production des services d'intérêt public. L'expression « services d'intérêt public » inclut dans l'objet de notre réflexion des organismes ou entreprises qui gèrent et dispensent des services d'intérêt général aux personnes sans pour autant appartenir au secteur public – ils proviennent soit du secteur privé lucratif ou bien du tiers secteur.

2. *La deuxième configuration renvoie au deuxième sens du concept de coproduction tel que problématisé par certains chercheurs* du domaine de l'administration publique et des politiques sociales (seDans ce deuxième cas de figure, il est question explicitement de coproduction de politiques publiques. Or, dans cette coproduction, on peut retrouver une participation des acteurs du tiers secteur ou de l'économie sociale, tout qu'une participation des acteurs du secteur privé lucratif à la production des politiques. Cette participation des acteurs du tiers secteur et du secteur privé est qualifiée de coproduction dans la mesure où elle cohabite avec celle du secteur public. En somme, l'État n'est pas le seul acteur dans la production des politiques. Mais la coproduction des politiques dont il est question ici se distingue nettement de la coconstruction dans la mesure où elle se déploie uniquement sur le plan opérationnel ou organisationnel. La coproduction

renvoie à la mise en œuvre de politiques qui, par ailleurs, peuvent très bien avoir été construites par l'État tout seul. Historiquement et empiriquement, ce type de coproduction des politiques qualifié parfois de Welfare Mix n'est pas une denrée rare. Il existe dans plusieurs sociétés du Nord et du Sud depuis plusieurs décennies. Il n'est pas surprenant alors qu'une certaine littérature scientifique en témoigne. Toutefois, dans cette littérature et dans les débats publics, un plus grand nombre d'écrits ont trait aux formules de PPP. Un nombre plus restreint d'écrits font référence à des scénarios qui nous intéressent davantage, c'est-à-dire à des formules de partenariat dans lesquelles l'économie sociale est reconnue et soutenue par les pouvoirs publics. D'où l'intérêt porté sur des textes comme ceux de Pestoff (2006) et Cunill (2004) qui ont étudié et conceptualisé les avantages de pratiques partenariales entre l'État et le tiers secteur. Dans ces cas de figure offrant des alternatives à la privatisation, la coproduction favorisée par l'État privilégie un partenariat avec des acteurs de la société civile et du tiers secteur, plutôt qu'un partenariat avec le secteur privé comme le préconise le courant dominant du New Public Management.

3. *La troisième configuration renvoie au sens du concept de coconstruction tel que problématisé, entre autres, par quelques auteurs du CIRIEC international.* Cette coconstruction touche les politiques publiques. Du même coup, elle partage un point commun avec le deuxième sens de la coproduction. Mais là s'arrêtent les ressemblances. L'originalité de la coconstruction des politiques provient de ce qu'elle a trait non pas au moment de la mise en œuvre, mais au moment de l'élaboration elle-même (c.-à-d. de la construction) des politiques. Ainsi, elle se préoccupe de la dimension institutionnelle des politiques publiques et pas seulement de leur dimension organisationnelle. Tout au long de la section 2.3, nous avons mis en

évidence les caractéristiques d'une coconstruction des politiques dans laquelle l'État, tout en ayant le dernier mot (*cf.* section 2.3, point 5), ne construit pas seul les politiques. Au contraire, l'État associe à cette construction la participation active des acteurs du marché du travail et de la société civile, dont ceux de l'économie sociale. À cet égard, l'économie sociale, grâce à sa capacité de faire des expérimentations et de réfléchir à partir de ses expérimentations, est à la fois un vivier et un levier particulièrement intéressants pour favoriser le développement de politiques non oubliées de l'intérêt général et ouvertes à une gouvernance démocratique.

Pour illustrer la fécondité des distinctions théoriques déployées dans les parties 1 et 2, la partie 3, de facture plus empirique, a été consacrée à *l'examen de certaines réformes de politiques sociales apparues au Québec au cours des 20 dernières années, particulièrement celle du logement social*. En tablant sur des résultats de recherche portant sur l'évolution des pratiques et des politiques de logement social au cours des 20 dernières années au Québec, nous avons fait ressortir des innovations sociales dans lesquelles les acteurs de l'économie sociale jouaient un rôle de premier plan en étant associés étroitement à la coproduction et à la coconstruction des politiques. Au fil des ans, ces innovations se sont retrouvées à la fois dans les pratiques, dans la gestion et l'organisation des politiques (dimension organisationnelle) et dans la négociation et la construction des politiques elles-mêmes (dimension institutionnelle). La genèse et l'évolution du programme AccèsLogis et du Fonds québécois d'habitation communautaire l'illustrent bien.

## BIBLIOGRAPHIE

- BATLEY, Richard (2007). « Gobiernos y fuentes no estatales de servicios : Comprometidos o divorciados? », *Capacity. ORG, Un portal hacia el desarrollo de capacidad*, no 30, mars, 6 p. Texte téléchargeable sur le site [www.capacity.org/es/content/view/full/262](http://www.capacity.org/es/content/view/full/262).
- BÉLANGER, Paul R. (2002). « La présence des usagers dans les organisations : la relation de services », dans HUOT, Geneviève (2002). *La participation des usagers dans les organisations offrant des services aux personnes : réalité ou discours?*, Cahier de recherche de l'ARUC en économie sociale, no T-04-2002, septembre, 2-21.
- BIFARELLO, Monica (2000). *Public-Third Sector Partnerships. A major innovation in Argentinian social policy*, Paper présenté à la 4<sup>e</sup> Conférence de l'International Society for Third Sector Research, Dublin, juillet, 30 p.
- BIFULCO, Robert et Helen F. LADD (2006). « Institutional Change and Coproduction of Public Services : The Effect of Charter Schools on Parental Involvement », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 16, no 4, 553-576.
- BOUCHARD, Marie J. et Marcellin HUDON (2005). *Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile*, Chaire de recherche en économie sociale, no C-2005-01, avril 2005, 19 p.
- BOUCHER, J.-Émile (1963). *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique*, Québec, Gouvernement du Québec, 230 p.
- BRESSER PEREIRA, Luiz Carlos et Nuria CUNILL GRAU (sous la direction de) (1998). *Lo Publico no estatal en la Reforma del Estado*, Buenos Aires, Barcelone et Mexico, Paidós et CLAD, 466 p.
- BRITO, M. (2002). « Buen gobierno local y calidad de la democracia », *Revista Instituciones y Desarrollo*, nos 12-13, 249-275. Texte disponible sur [www.iigov.org](http://www.iigov.org).
- BRUDNEY, J. et R. ENGLAND (1983). « Towards a Definition of the Co-Production Concept », *Public Administration Review*, vol. 43, no 1, 59-65.
- BRUGUE, Quim (2004). « Modernizar la administracion desde la izquierda: burocracia, nueva gestion publica y administracion deliberativa », *Reforma y Democracia*, Revue du Centro latinoamericano de administracion para el desarrollo (CLAD), no 29, juin.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001). *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, janvier, 30 p.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (en collaboration avec RCDÉC et ARUC-ÉS) (2005). *Économie sociale et développement économique communautaire au Canada : prochaines étapes relatives à la politique publique*, document de réflexion, Montréal, 21 septembre, 113 p.
- COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN D'OEUVRE (CSMO) EN ÉCONOMIE SOCIALE ET EN ACTION COMMUNAUTAIRE (ESAC) (2006). *Travailler solidairement : pour des emplois durables et de qualité. Défis et projets*, Synthèse du document du comité Travailler autrement, Montréal, juin, 27 p.
- CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC (CCQ) (2004). *Vers un réel partenariat public/coopératif*, Québec, CCQ, 10 septembre, 18 p.
- CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC (CCQ) (2006). *La voie coopérative pour les citoyens à la gouverne de leur santé!*, Mémoire présenté à la Commission parlementaire des Affaires sociales portant sur le document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*, Québec, CCQ, mars, 29 p.
- CÔTÉ, Louis, LÉVESQUE, Benoit et Guy MORNEAU (2005). « Les conditions gagnantes pour un changement en profondeur: une vision partagée, une gouvernance appropriée et un État stratège », *Le Devoir*, 8 novembre, A 7.
- CÔTÉ, Louis, LÉVESQUE, Benoit et Guy MORNEAU (sous la direction de) (à paraître en 2008). *Pour un État stratège ouvert à la participation citoyenne*, Québec, PUQ.
- CUNILL GRAU, Nuria (2004). « La democratizacion de la administracion publica. Los mitos a vencer », dans BRESSER PEREIRA, Luis Carlos, CUNILL GRAU, Nuria, GARNIER, L., OSZLAK et A. PRZEWORSKI (2004). *Política y gestion publica*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Economica, CLAD, 217 p.

- D'AMOURS, Alban (2006). « Renouveler le système de santé grâce à la voie coopérative », *Le Devoir*, 18 avril, A 7.
- DANSEREAU, Francine (sous la direction de) (2005). *Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval et Société d'habitation du Québec, 240 p.
- DUCHARME, Marie-Noëlle, (2006). *Les habitations à loyer modique publiques destinées aux aîné-es : Portrait sectoriel*, Montréal, UQAM, Cahier du LAREPPS no 06-05, 88 p.
- DUCHARME, Marie-Noëlle et Yves VAILLANCOURT (avec la collaboration de François AUBRY) (2002). *Le portrait des OSBL de l'île de Montréal*, LAREPPS en collaboration avec la FOHM (Fédération des OSBL d'habitation de Montréal), Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS, no 02-05, mai, 80 p.
- DUCHARME, Marie-Noëlle, LALONDE, Luc et Yves VAILLANCOURT (2005). « L'économie sociale au cœur des pratiques novatrices en logement social, l'expérience du Québec », dans A. AMINTAS, A. GOUZIEN et P. PERROT (sous la direction de), *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 157-169.
- DUCHARME, Marie-Noëlle et Yves VAILLANCOURT (2006). « À l'orée d'une gouvernance associative? L'expérience du Fonds québécois d'habitation communautaire », *Économie et solidarités*, vol. 36, no 1, 2005 [publié en mai 2006], 110-125.
- ENJOLRAS, Bernard (2005). « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », *RECMA: Revue internationale de l'économie sociale*, no 296, mai, 56-69.
- ENJOLRAS, Bernard (2006). *Formes institutionnelles et changements institutionnels: le cas de la marchandisation des associations*, thèse de doctorat, département de sociologie, UQAM, Montréal, juin, 232 p.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta (1999). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 310 p.
- EVERS, Adalbert et Jean-Louis LAVILLE (sous la direction de) (2004). *The Third Sector in Europe*. Cheltenham, UK, Edward Elgar, 266 p.
- FAVREAU, Louis (2005). *Économie sociale et politiques publiques: la question du renouvellement de l'État social au Nord et de sa construction au Sud*, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS no 05-17, juillet, 39 p.
- FAVREAU, Louis et Abdou SALAM FALL (sous la direction de) (2007). *L'Afrique qui se refait. Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 393 p.
- FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL (FOHM) (1997). *Évaluation de l'intervention du logement social avec support communautaire pour les personnes seules, à faible revenu et à risque de marginalisation sociale dans les quartiers centraux de Montréal*. Document synthèse des résultats préliminaires de la recherche LAREPPS-UQAM, FOHM, CLSC Plateau Mont-Royal, SHQ, Montréal, juin, 16 p.
- GADREY, Jean (1990). « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, vol. 41, no 1, 49-69.
- GARRETON, Manuel Antonio (2007). *Del Postpinochetismo a la Sociedad Democratica. Globalizacion y politica en el Bicentenario*, Santiago du Chili, Debate, 251 p.
- HARNECKER, Marta (1974). *Les concepts élémentaires du matérialisme historique*, Bruxelles, Contradictions, 258 p.
- JETTÉ, Christian, THÉRIAULT, Luc, MATHIEU, Réjean et Yves VAILLANCOURT (1998). *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM). Intervention auprès des personnes seules, à faibles revenus et à risque de marginalisation sociale dans les quartiers centraux de Montréal*, Rapport final d'une recherche faite en partenariat avec la FOHM, la SHQ et le CLSC du Plateau Mont-Royal, février, 215 p.
- JETTÉ, Christian, LÉVESQUE, Benoît, MAGER, Lucie et Yves VAILLANCOURT (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être: une recension des écrits (1990-2000)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 202 p.
- JETTÉ, Christian (2005). *Le programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS : une forme institutionnelle structurante du modèle*

- québécois de développement social (1971-2001), thèse de doctorat, Département de sociologie, UQAM, Montréal, 625 p.; Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS, no 07-07.
- JULLIARD, Jacques (2007). « Réinventer la gauche », *Le Nouvel Observateur*, no 2219, du 17 au 23 mai 2007, 20-21.
- LAVILLE, Jean-Louis (1992). *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros, Alternatives, 248 p.
- LAVILLE, Jean-Louis (2005a). *Sociologie des services. Entre marché et solidarité*, Paris, Érès, 181 p.
- LAVILLE, Jean-Louis (2005b). « Les services à la personne obéissent aussi à une logique solidaire », Trois questions à ... Jean-Louis Laville, *Sciences humaines*, no 162, juillet 2005.
- LAVILLE, Jean-Louis et Marthe Nyssens (sous la direction de) (2001). *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte/MAUSS/CRIDA, 288 p.
- LE GRAND, Julian et Will BARTLETT (sous la direction de) (1993). *Quasi-Markets and Social Policy*, Londres, Macmillan, 241 p.
- LÉVESQUE, Benoît (2003). « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'État », *Annals of Public and Cooperative Economics*, Oxford (Blackwell), vol. 74, no 4, 489-513.
- LÉVESQUE, Benoît (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, copublication CRISES/ÉNAP/ARUC ÉS, Montréal, avril 2007, 80 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Bernard THIRY (2008). « Conclusions : Concurrence et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé », dans ENJOLRAS, Bernard (sous la direction de). *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Bruxelles, Peter Lang, coll. Économie sociale et économie publique.
- LEVY, Emmanuelle (2001). *Vous avez dit « Public » ? Situations de gestion dans le secteur public : de la coproduction à la gestion*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques de Gestion, 247 p.
- LEWIS, Jane (1999). « Reviewing the Relationship between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990s », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 10, no 2, septembre, 255-270.
- LEWIS, Jane (2004). « The State and The Third Sector in Modern Welfare States : Independence, Instrumentality, Partnership », dans EVERS, Adalbert et Jean-Louis LAVILLE (sous la direction de) (2004). *The Third Sector in Europe*. Cheltenham, UK, Edward Elgar, 169-187.
- MEANS, Robin et Randall SMITH (sous la direction de) (1994). *Community Care. Policy and Practice*, Londres, Macmillan, 277 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) et SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation*, Québec, MSSS et SHQ, novembre, 57 p.
- MORIN, Paul (2007). « Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM : un patrimoine d'expériences et de compétences », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, no 2, 144-158.
- MORIN, Paul, AUBRY, François et Yves VAILLANCOURT (2007). *Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM. Inventaire analytique*. Rapport de recherche réalisé par le LAREPPS/UQAM pour la Société d'habitation du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, mai 2007, 179 p.
- NDIAYE, Sambou (2005). *La coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Série Comparaisons internationales, no 22, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 25 p.
- OSZLAK, Oscar (2007). « El Estado democratico en America Latina : Hacia el desarrollo de lineas de investigacion », *Nueva Sociedad*, no 210 (juillet-août), 42-63.
- PARKS, Roger B., BAKER, Paula C., KISER, Larry, OAKERSON, Ronald, OSTROM, Elinor., OSTROM, Vincent, PERCY, Stephen L., VANDIVORT, M.B., WHITAKER, Gordon P. et Rich WILSON (1981). Co-Producers of Public Services : Some Economic and Institutional Considerations », *Policy Studies Journal*, vol. 9, no 7, 1001-1011.

- PERCY, Stephen (1984). « Citizen Participation in the Co-production of Urban Services », *Urban Affairs Quarterly*, vol. 19, no 4, 431-446.
- PESTOFF, Victor (2006). « Citizens and Co-Production of Welfare Services », *Public Management Review*, vol. 8, no 4, 503-519.
- PESTOFF, Victor, OSBORNE, S. P. et T. BRANDSEN (2006). « Patterns of Co-Production in Public Services. Some concluding thoughts », *Public Management Review*, vol. 8, no 4, 591-595.
- PIERRE, J. et G. PETERS (2000). *Governance, Politics and the State*, New York, MacMillan Press Ltd et St. Martin's Press, 231 p.
- PIERRE, Jon (2005). « Poder para...o poder sobre? Repensando la fuerza del Estado », *Reforma y Democracia*, no 32, juin 2005.
- PROULX, Jean, BOURQUE, Denis et Sébastien SAVARD (2005). *Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec*, Coédition ARUC-ÉS/LAREPPS/CÉRIS/GRIR, mars, 90 p. Montréal, UQAM, Cahier du LAREPPS no 05-14.
- PROULX, Jean, BOURQUE, Denis et Sébastien SAVARD (2007). « The Government-Third Sector Interface in Québec », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 18, no 3, septembre, 293-307.
- PROULX, Jean, DUMAIS, Lucie, CAILLOUETTE, Jacques et Yves VAILLANCOURT (2006). *Les services aux personnes ayant des incapacités au Québec. Rôle des acteurs et dynamiques régionales*, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS, no 06-12, novembre, 217 p.
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH) (2004). *Pour un programme de financement du soutien communautaire en OSBL d'habitation*, RQOH, Montréal, décembre, 12 p.
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH) (2007). *Parce que l'avenir nous habite. Les actes du colloque du 9 novembre 2006*, Montréal, RQOH, janvier, 64 p.
- RICH, R.C. (1981). « Municipal service and the interaction of the voluntary and governmental sectors », *Administration and Society*, vol. 13, no 1, 59-76.
- ROUILLARD, C., MONTPETIT, É., FORTIER, I. et A. G. GAGNON (2004). *La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 181 p.
- ROUILLARD, C. (2006). « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de la gouvernance : Réflexion sur la construction d'un État entropique », *Les Cahiers du 27 juin*, vol. 3, no 1, hiver/printemps 2006, 33-37.
- ROY, François (2007). « Pour une reconduction du Programme AccèsLogis », *Le Devoir*, 23 mai 2007, p. A 7.
- SALAM FALL, Abdou, FAVREAU, Louis et Gérald LAROSE (sous la direction de) (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Karthala, 385 p.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (2003). « L'avenir de la social-démocratie au Québec », dans Venne, Michel (sous la direction de), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 631-640.
- THÉRIAULT, Luc, JETTÉ, Christian, MATHIEU, Réjean et Yves VAILLANCOURT (1997). « Qualité de vie et logement social avec support communautaire à Montréal », *Canadian Social Work Review / revue canadienne de service social*, vol. 14, no 1, hiver 1997.
- THÉRIAULT, Luc, JETTÉ, Christian, MATHIEU, Réjean et Yves VAILLANCOURT (2001). *Social Housing with Community Support : A Study of the FOHM Experience*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 33 p. [www.caledoninst.org/buttons2.htm](http://www.caledoninst.org/buttons2.htm).
- ULYSSE, Pierre-Joseph et Frédéric LESEMANN (2007). *Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré. Le cas de Trois-Rivières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Problèmes sociaux et intervention sociale, 154 p.
- TREMBLAY, Marielle, TREMBLAY, Pierre-André et Suzanne TREMBLAY (sous la direction de) (2006). *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses universitaires du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », 358 p.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, no 11, 1<sup>er</sup> semestre, 119-135.

- VAILLANCOURT, Yves et Marie-Noëlle DUCHARME, avec la collaboration de COHEN, Robert, JETTÉ, Christian et Claude ROY (2000). *Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : état de la situation au Québec*, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS, no 00-08, 61 p.
- VAILLANCOURT, Yves AUBRY, François et Christian JETTÉ (sous la direction de) (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 341 p.
- VAILLANCOURT, Yves, AUBRY, François, KEARNEY, Muriel, THÉRIAULT, Luc et Louise Tremblay (2004). « The Contribution of the Social Economy towards Healthy Social Policy Reforms in Canada: A Quebec Viewpoint », dans RAPHAEL, D. (sous la direction de) (2004). *Social Determinants of Health. Canadian Perspectives*, Toronto, Canadian Scholars' Press Inc., 311-329. Voir Cahiers du LAREPPS no 04-04.
- VAILLANCOURT, Yves et Michèle CHARPENTIER (sous la direction de) (2005). *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées*, Montréal, UQAM, Cahiers du Larepps 05-21, 166 p.
- VAILLANCOURT, Yves (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 513 p.
- VAILLANCOURT, Yves (2003). « The Quebec Model in Social Policy and Its interface with Canada's Social Union », in FORTIN, S., NOËL, A. and ST-HILAIRE F. (sous la direction de), *Forging the Canadian Social Union: SUFA and Beyond*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 157-195.
- VAILLANCOURT, Yves (2006). « Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne », *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, no 56, 23-39.
- VAILLANCOURT, Yves (2007a). « Le cadre national sur le soutien communautaire en logement social: un test pour la réforme Couillard », RQOH (2007). *Parce que l'avenir nous habite. Les actes du colloque du jeudi 9 novembre 2006*, Montréal, RQOH, 35-40.
- VAILLANCOURT, Yves (2007b). *Vers un État stratège, partenaire de la société civile*, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS 07-10, en coédition avec les cahiers du CRISES et les Cahiers de l'ARUC-ISDC, Montréal, décembre, 40 p. [Ce texte sera publié, en 2008, comme chapitre dans un ouvrage sur l'État stratège à paraître aux PUQ sous la direction de Louis Côté, Benoît Lévesque et Guy Morneau].
- VITALE, Denise (2005). « Reforma del Estado y democratización de la gestión pública: la experiencia brasilena del Presupuesto Participativo », *Reforma y Democracia*, no 33, octobre 2005.
- WHITAKER, Gordon P. (1980). « Coproduction. Citizen Participation in Service Delivery », *Public Administration Review*, vol. 40, no 3, 240-246.